

Séance du 5 juillet 2011

L'An deux mil onze, le cinq juillet, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 27 juin 2011, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur René MATHONIERE.

PRESENTS : Mrs MATHONIERE René, ALLOY Jean-Claude, CARTE Jacques, DAFFIX Xavier, LAJOIE Patrick, LEHOURS Jean-Michel, MARTIN Bernard, Mmes BALICHARD Valérie, CHEVALLIER Marie-France, DEMANGE Monique, DENIS Annie, JUMINET Evelyne, MAILLARD Claudette, NICOLAS Sylviane.

ABSENTS : M. CELLIER David, CONFESSON Bruno, DEFLESSELLE Christian, Melle GIRAUDET Laurette, excusés.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

POINT SUR LES TRAVAUX

ESPACE CLAUDE CAPDEVIELLE : le béton désactivé du chemin d'accès est refait.

STADE : les nouveaux abris de touche sont posés

RUE DU COMMERCE / ENTREE OUEST : travaux terminés et réceptionnés. Radar pédagogique posé.

PARKING BIBLIOTHEQUE / RESTO DU CŒUR : les travaux de réfection sont terminés aux différents bâtiments est réalisée. L'accessibilité personnes à mobilité réduite.

BUSAGE DES FOSSES ET TROTTOIRS de la route de Blomard, les travaux sont terminés.

AMENAGEMENT DU BOURG

RUE MARX DORMOY

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 1^{er} juillet 2011 pour l'ouverture des propositions des entreprises. 7 entreprises ont répondu SACER, ALZIN, SMC, EIFFAGE, RENON, SMTPB et COLAS dans une fourchette de prix allant de 119 264,05 HT Euros à 178 075,50 et pour une durée de travaux allant de 7 semaines à 2 mois et demi. La commission propose de retenir l'entreprise ALZIN pour un montant de 119 264.05€ HT. Le CM accepte.

ROUTE DE MOULINS

La commission des travaux et le cabinet BGN se sont rendus sur site pour faire une première analyse des travaux à effectuer route de Moulins dans le cadre de l'aménagement du bourg. Le cabinet BGN fera un premier projet en tenant compte de cette visite.

Rue du Commerce – AVENANT N° 1 au Marché de l'entreprise COLAS

Monsieur le Maire présente au conseil l'avenant n° 1 au marché COLAS pour l'aménagement de la Rue du Commerce concernant uniquement un bordereau de prix nouveau sans incidence sur le montant initial du marché qui reste à 81 298.10€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant.

Rue Marx Dormoy

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Eclairage Public et dissimulation des réseaux électriques rue Marx Dormoy

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des **dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 137 780€.** (*pas de TVA*).

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de MONTMARAULT, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **43 203€** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputée sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

INTERCOMMUNALITE

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

SIDCFAR Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la dissolution ou non du SIDCFAR (Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Fléaux Atmosphériques de la Région du Montet) auquel la commune de Montmarault adhère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- REFUSE la dissolution du SIDCFAR.

ZAC DU CHATEAU D'EAU DE LA COM COM

Mr le Maire fait part au conseil municipal de l'arrêté préfectoral autorisant la société EIFFAGE à exploiter un entrepôt de stockage de marchandise sur la ZAC du château d'eau.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Le conseil général rappelle qu'un projet a été transmis par la préfecture concernant le schéma départemental de la coopération intercommunale. Les avis et remarques des collectivités sur ce projet doivent être soumis à la commission départementale de coopération intercommunale. Le conseil général a demandé à M. DIRY une expertise pour l'aide à la décision sur le dossier du SDCI. Il présentera ses réflexions sur les périmètres intercommunaux dans le département de l'Allier le lundi 11 juillet 2011 à Varennes. Mr le Maire déclare qu'il ne désire pas donner d'avis sur le projet.

ASSAINISSEMENT STATION EPURATION NORD

La maîtrise foncière pourrait être effectuée avant la fin de l'année. Le dossier de demande de subvention est en cours et sera déposé courant septembre. L'étude préalable à l'épandage des boues est terminée et le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement est prêt.

LOTISSEMENT PRES DE LA GARE 2

La société BGN a rendu un premier projet pour l'extension du lotissement Près de la Gare, composé de 11 lots d'une superficie de 761 à 1247m², il est conçu dans le cadre de l'aménagement global de ce secteur. Dans un premier temps, la commune doit acheter les terrains nécessaires début 2012, quelques modifications seront demandées dans la répartition des lots et de la voirie.

REGULARISATION FONCIERE AUTOROUTIERE

Monsieur le Maire informe le conseil que la Société Autoroutes Paris Rhin Rhône, concessionnaire de l'ETAT, procède à la régularisation foncière au profit des Collectivités, des rétablissements de voiries, dont les terrains d'assiette ont été acquis dès l'origine au nom de l'ETAT, concomitamment à ceux nécessaires à la construction et aux aménagements de l'Autoroute A 71.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- REFUSE le transfert de ces rétablissements de voiries par l'Etat à la commune.

PERSONNEL

Emplois saisonniers

Une demande d'emploi saisonnier est parvenue en juillet pour un emploi en août.

Le Conseil :

- accepte la demande de Melle DAFFIX Manon pour le mois d'août,
- demande à Monsieur le Maire d'établir un contrat de travail pour la période concernée.

Affaire DAIM

La TA a tranché en faveur de la commune de Montmarault.

Rémunération des astreintes, des heures supplémentaires et complémentaires.

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de leur fonction, les agents sont amenés à effectuer des astreintes, des heures supplémentaires ou complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord comme suit :

↳ Pour les astreintes, la compensation financière se fera sur la base des tarifs en vigueur dans la fonction publique territoriale.

↳ Pour les heures supplémentaires et complémentaires, dans la mesure où cela est possible dans l'organisation des services, les heures peuvent être récupérées ou bien exceptionnellement payées au prorata des heures réellement effectuées.

ZA du Grand Champ

Prolongation de la promesse de vente à AMIOTEL

La SARL ALIOTEL demande une prolongation de la promesse de vente pour conclure son projet de permis construire en cours. Le Conseil municipal accepte une prorogation de la promesse de vente jusqu'au 1^{er} janvier 2012.

AVENIR DE L'HOPITAL DE MONTLUÇON

Après avoir reçu les représentants syndicaux, Mr le maire fait part au conseil municipal des graves menaces qui pèsent sur l'avenir de l'hôpital de Montluçon. Le conseil municipal décide de soutenir l'hôpital et l'offre de soin, il se prononce CONTRE les directives de l'ARS :

- **la complémentarité** de l'offre de soins pluridisciplinaires dans le territoire de santé de Montluçon, équitable et accessible à tous, notamment en ce qui concerne l'urologie, la radiothérapie, les soins de suite et de rééducation, la cardiologie...

- **la suppression** de la 2^o ligne de SMUR, fleuron d'une médecine d'urgence incontournable,

- **la fermeture** du service d'oncologie à l'hôpital,

- **l'arrêt définitif** des actes de chirurgie orthopédique à l'hôpital, prestation qui au jour d'aujourd'hui refait surface en retrouvant l'équivalent de son activité de 2007,

- **la perte** de l'activité programmée de la chirurgie viscérale à l'hôpital,

- **la suppression** de 60 postes équivalents temps plein en l'espace de 18 mois.

REPOSE ALLIER HABITAT

Le courrier de Allier Habitat ne répond pas aux questions que se posent les locataires concernant les charges locatives. Mr le Maire rencontrera un représentant.

SUBVENTION

- **IFI 03** : L'institut de formation interprofessionnel de l'Allier accueille cette année 5 jeunes montmaraultois. Comme l'année passée le CM décide d'accorder la somme de 45.73€/enfant. La dépense a été inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2011.

DESSERTE FERROVIAIRE ENTRE AUVERGNE ET PARIS

Considérant que la desserte ferroviaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire national et que cette desserte doit être assurée partout de façon égalitaire et sans discrimination à l'égard des usagers et des territoires,

Considérant que la relation ferroviaire entre l'Auvergne et Paris représente un axe historique essentiel désormais reconnu par l'Etat comme « Train d'équilibre du territoire »,

Considérant que Paris Gare de Lyon offre toutes les fonctionnalités d'une grande gare et permet d'assurer une offre de services complète et des correspondances en transports en commun performantes vers Paris et l'Ile-de-France,

Considérant la décision de la SNCF de transférer définitivement les départs et arrivées des trains de la ligne Clermont-Ferrand Paris en Gare de Paris Bercy a été prise de façon unilatérale et sans aucune concertation préalable, alors que la SNCF s'était engagée à ce que ce transfert, lié aux travaux à Paris Gare de Lyon en 2010 et 2011, ne soit que provisoire,

Considérant que la Gare de Paris Bercy représente une réelle régression en terme de services aux usagers par rapport à Paris Gare de Lyon,

Considérant que ce transfert en Gare de Paris Bercy consiste à créer une inégalité dans l'accès aux services publics ferroviaires entre, d'un côté, les usagers utilisant le TGV et qui auraient accès à Paris Gare de Lyon, et, de l'autre, les usagers de la ligne Clermont- Ferrand Paris qui devraient utiliser la seule Gare de Paris Bercy,

Le Conseil municipal de MONTMARSAULT se prononce, en date du 5 JUILLET 2011, contre le projet le transfert en Gare de Paris Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne Clermont-Ferrand Paris et demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon.

PRET AVEC PREFINANCEMENT

Révisable Livret A - *GARANTIE*

Le Conseil Municipal de MONTMARAULT

Vu la demande formulée par Madame la Directrice de la Maison de Retraite de MONTMARAULT et tendant à obtenir la garantie d'un prêt PHARE d'un montant total de 700 000.00€ pour la création d'une unité Alzheimer,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de MONTMARAULT accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 700 000€ souscrit par la MAISON DE RETRAITE DE MONTMARAULT auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt PHARE est destiné à financer l'opération de création d'une unité Alzheimer situé 2, avenue Georges Mercier à MONTMARAULT.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt: 700 000 euros

Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum

Durée de la période d'amortissement : 100 trimestres

Périodicité des échéances : trimestrielles

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel: 2.60%

taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb

Prêt à Simple Révisabilité (SR):

Amortissement : constant

Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du Livret A

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Article 3: La garantie est apportée aux conditions suivantes:

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 100 trimestres, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LA MAISON DE RETRAITE de MONTMARAULT, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à La MAISON DE RETRAITE de MONTMARAULT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5: Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

AVENANT n° 2 au BAIL GENDARMERIE
Du 26 JANVIER 2006

Le 1^{er} juillet 2005 le bail de location des logements de gendarmes a pris effet pour une période de 9 ans avec révision du loyer tous les trois ans, soit le 1^{er} juillet 2011.

La gendarmerie propose de porter le loyer annuel de 132 452,18 € à 140 324.97€.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Bernard Martin présente le rapport 2010 du SIVOM de la Région Minière en plusieurs points :

- Les adhérents du SIVOM, les branchements et la population
- L'origine et le prix de l'eau
- La qualité de l'eau et les problèmes rencontrés
- Les travaux en cours sur les installations

REMERCIEMENTS

- L'ECMM remercie la municipalité de Montmarault pour sa participation lors de la course cycliste du 5 juin.
- L'entreprise Lessertisseur fait un don de 300 € pour remercier la municipalité du prêt de l'ancienne salle des fêtes lors des portes ouvertes.

CHEMIN DES BORDES

Le nouveau propriétaire de la maison des Bordes demande au conseil municipal si les blocs de pierre coupant la route peuvent être déplacés de l'autre côté de l'entrée du chemin afin que les poids lourds ne gênent plus son accès.

Le conseil municipal donne son accord.

OBSEQUES DE Mme DENEUVILLE Madeleine

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a pourvu à une partie des obsèques de Mme DENEUVILLE Madeleine, après avis de l'assistante sociale.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler les frais afférant à ces obsèques.

☞ Monique Demange informe la municipalité que Montmarault Animations a fait l'acquisition d'un barnum. Celui-ci sera loué aux associations ou particuliers qui en feront la demande.

☞ Xavier Daffix constate que le panneau route de Montluçon est effacé. Mr le Maire répond que les panneaux seront repris car d'autres panneaux sont dans le même état.

Mr Daffix indique aussi que des tuiles de l'ancien commerce Rallye sont en train de tomber. Mr le maire a contacté la propriétaire.

☞ Patrick Lajoie signale des palissades dangereuses au stade.

☞ Claudette Maillard informe le Cm que l'UCAM organise une foire exposition les 13/14 et 15 avril 2012.

↳ Jacques Carte indique que l'ASM Hand Ball a fait la demande de nouveaux filets. Le Conseil municipal donne son accord d'autant que l'équipe féminine senior jouera en régionale la saison prochaine. De plus l'ASM Hand Ball organise un concours de pétanque le 27 août au stade.

Jacques Carte fait part d'une demande de subvention de la section nouvellement créée de l'ASM Basket. Le Conseil Municipal donne son accord pour 450 € de subvention exceptionnelle pour création. La dépense sera imputée à l'article 6574 et les crédits prélevés sur la ligne DIVERS.

Il informe le conseil municipal des réunions entre la commune et les utilisateurs de la Halle des Sports. Le rappel du règlement était à l'ordre du jour.

La commission environnement se réunira le 11 juillet pour déterminer le classement des maisons fleuries.

↳ Valérie Balichard informe le Cm que les effectifs du groupe scolaire sont en baisse pour la rentrée prochaine : 20 élèves pour la maternelle et 15 en moins pour l'élémentaire. Les participations pour le budget prochain seront certainement en augmentation l'année prochaine.

Certains conseillers se demandent pourquoi de telles baisses d'effectifs : beaucoup de déménagements ? - problèmes à l'extérieur de l'établissement, trop de qu'en dira t'on ? La même situation se reproduit au collège où les effectifs sont aussi en baisse.

Valérie Balichard remercie les conseillers présents lors de la fête de la musique et indique que cette année la scène extérieure a pu être utilisée. Les deux groupes étaient enchantés de leur participation.

Valérie Balichard informe l'assemblée que cette année les sapeurs-pompiers n'encadreront pas les défilés. Une circulaire ne permet pas la participation mais selon des conseillers sapeurs-pompiers des pompiers bénévoles peuvent le faire selon leur bon vouloir. Cela sécuriserait les défilés.

Valérie Balichard indique qu'elle a rencontré avec Mr le Maire Mr Chauvet et son fils qui sont prêts à prendre en charge l'organisation des spectacles de la commune. Cela entend sonorisation, promotion fiche technique... Ils doivent faire une proposition pour 2012.